

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études**

**A.M. 09-12-2024**

**M.B. 15-01-2025**

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 14, §3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, §1<sup>er</sup>, 10° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, A, 3. a) de l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études, les mots « - Monsieur Fabrice GLOGOWSKI ; » sont remplacés par les mots « - Madame Christine PIROTTE ; ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 décembre 2024.

Bruxelles, le 09 décembre 2024.

Pour la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

Le Directeur général,

E. GILLIARD